



**PRÉFET  
DE L'AUDE**

*Liberté*

*Égalité*

*Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N° 23 - DECEMBRE 2022**

**PUBLIÉ LE 23 DECEMBRE 2022**

CENTRE HOSPITALIER de NARBONNE  
-DIRECTION

## **SOMMAIRE**

### **CENTRE HOSPITALIER de NARBONNE** **DIRECTION**

Décision n° 92-22 du 22 décembre 2022 portant délégation de signature du directeur du Centre Hospitalier de NARBONNE à Mme Muriel DODERO à compter du 23 décembre 2022 au matin au 30 décembre 2022 au matin

**M. Richard BARTHES, Directeur du Centre Hospitalier de Narbonne**

## **DÉCISION N°92-22 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**Le Directeur du Centre Hospitalier de Narbonne,**

- Vu le Code de la Santé Publique, notamment dans ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à D.6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement de santé ;
- Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 01 août 2017 portant nomination de **Richard BARTHES** en qualité de Directeur du centre hospitalier de Narbonne ;
- Considérant l'organigramme de Direction Commune en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

### **DÉCIDE**

#### **Article 1 :**

Pour les admissions et toute décision relative aux soins psychiatriques sans consentement (à la demande d'un tiers ou du représentant de l'état), ainsi que les autorisations de sortie de courte durée des patients admis sous le régime de soins en psychiatrie sur demande d'un tiers, la délégation est donnée à :

**- Madame Muriel DODERO**

**Article 2 :**

La signature du délégataire est conforme au modèle ci-dessous.

**Madame Muriel DODERO**



**Article 3 :**

La présente décision prend effet à compter du vendredi 23 décembre 2022 au matin, jusqu'au vendredi 30 décembre 2022 au matin.

**Article 4 :**

La présente décision sera transmise à Madame la Trésorière Principale du Centre Hospitalier de Narbonne.

La présente délégation est applicable à compter de sa publication la rendant consultable.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aude.

Fait à Narbonne, le 22 décembre 2022,

Le Directeur,

Richard BARTHES

